



Charte d'Élevage

Le club belge officiel de la race du Chien-loup tchécoslovaque, dénommé ci-après « CSW Belgium » souhaite renforcer la coopération entre le club et les éleveurs, dans un esprit d'écoute, de partage d'expérience et de progrès collectif.

La présente charte est rédigée en soutien des recommandations de la FCI et de la SRSB, dans le respect du cadre réglementaire en vigueur. Cette charte s'inscrit également dans une démarche de partenariat, de transparence et de rigueur, afin de garantir des pratiques d'élevage respectueuses du bien-être animal et de l'intégrité de la race.

En ce sens, le CSW Belgium soutient les élevages :

- Cherchant à contribuer à une connaissance toujours plus approfondie concernant les problématiques de santé, de génétique et de connaissance éthologique des chiens-loups tchécoslovaques,
- Souhaitant montrer la transparence sur leurs lignées,
- Soucieux de l'avenir de leurs chiots et au suivi de leurs évolutions tant en termes de santé que de comportement,
- Favorisant l'arrivée de chiens de qualité dans le cheptel belge et frontalier.
- Contribuant à préserver les qualités physiques et comportementales de la race, dans le respect
 - . du standard officiel de la race – FCI n° 332 publié le 03.09.1999,
 - . de l'avis de juges spécialistes et de vétérinaires reconnus par la SRSB ou habilités par les sociétés canines étrangères reconnues par la FCI,
 - . des réglementations en vigueur sur le bien-être animal.

Le CSW Belgium s'engage à informer et à conseiller les futurs acquéreurs de chiots qui en font la demande. Le club s'efforce de garantir une information transparente sur les reproducteurs et sur la race du chien-loup tchécoslovaque.

Les portées de l'éleveur signataire de la charte, en ordre de cotisation, figureront sur le site internet du club sous la rubrique « portées des élevages recommandés par le club »

La présente charte représente l'engagement pris par chaque éleveur signataire vis-à-vis du CSW Belgium.

Principes généraux

Le CSW Belgium s'engage à :

- Promouvoir les portées du signataire, répondant aux critères définis par la charte.
- Assurer une mission pédagogique et de suivi auprès des adoptants de l'éleveur qui résident en Belgique ou frontaliers et qui en font la demande au club,
- Favoriser la circulation d'informations pertinentes sur l'évolution en général, les conditions de vie, le comportement et la santé des chiots vers les éleveurs afin d'améliorer collectivement la connaissance et la prévention des problèmes de santé potentiels dans la race.



CZECHOSLOVAKIAN WOLFD OG BELGIUM ASBL URCSH 1257

- Partager avec l'éleveur tout document probant, résultant de la collecte de données et/ou de recherches, en partenariat avec d'autres instances.

Page 2/4

- Informer l'éleveur de tout changement lié à la législation belge, qui aura été porté à la connaissance du CSW Belgium.
Toute mission et/ou partage d'information venant du CSW Belgium seront accomplis dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Le CSW Belgium s'octroie le droit de refuser la promotion de certains mariages.

L'éleveur signataire s'engage à :

- Reproduire uniquement des chiens de race inscrits dans un livre des origines reconnu par la FCI (LOSH pour la Belgique, ou équivalent étranger reconnu) et inscrire l'ensemble des portées produites audit livre des origines,
- Produire et élever dans des conditions sanitaires adaptées, respectueuses du bien-être animal et conformes aux lois en vigueur dont celles de l'URCSH ou équivalent,
- Tenter de faire naître des chiens aptes à pouvoir s'adapter du mieux possible dans le monde d'aujourd'hui.
- Respecter les dispositions légales applicables à l'élevage et au bien-être animal dans son pays,
- Accepter que les représentants officiels du club (désignés par l'ASBL et publiés aux Annexes du Moniteur belge) puissent visiter son élevage pour s'assurer du respect de la présente charte et mieux connaître l'éleveur et son travail.

Le CSW Belgium et l'éleveur inviteront les adoptants à participer aux concours, bonifications et diverses autres activités pour aider au suivi de la race.

Conditions de reproduction

- Âge des femelles : minimum 24 mois révolus à la saillie, maximum 8 ans.
- Limite : maximum 2 portées par période de 24 mois, avec un intervalle minimum de 6 mois entre deux saillies.
- Les reproducteurs doivent être en bonne santé et élevés dans des conditions non stressantes.
- Les reproducteurs doivent être en possession de :
 1. un pedigree reconnu par la SRSH (ou équivalent reconnu par la FCI).
 2. un test de caractère validé par le CSW Belgium (ou équivalent étranger reconnu).

Les portées soutenues par le CSW Belgium sont sélectionnées dans le respect des dernières circulaires officielles en vigueur.

En raison des incertitudes généalogiques et sanitaires liées aux inscriptions à titre initial, le CSW Belgium déconseille la naissance de chiens comportant dans leur ascendance un sujet inscrit à titre initial. Par mesure de cohérence et de transparence, aucune portée issue de lignées comportant un tel ancêtre à moins de cinq générations ne sera publiée.

Santé et dépistages obligatoires

- Dysplasie Hanches (HD) : radiographies officielles à partir de 18 mois ou à partir de l'âge recommandé par le pays. Résultats admis : A, B par lecteurs officiels de la société canine dont ils



CZECHOSLOVAKIAN WOLFD OG BELGIUM ASBL URCSH 1257

dépendent et reconnue par la FCI. Mariages autorisés A-A ou A-B ; B-B pourra être autorisé sous condition. Les chiens C sont exclus de la reproduction.

Page 3/4

- Dysplasie Coudes (ED) radiographies officielles à partir de 18 mois ou à partir de l'âge recommandé par le pays. Résultats admis : 0, SL par lecteurs officiels de la société canine dont ils dépendent et reconnue par la FCI. Mariages autorisés 0-0 ou 0-SL. Un des deux géniteurs doit être obligatoirement classé 0.

- Myélopathie dégénérative (DM) : Résultats admis : N/N ou N/DM. Les chiens DM/DM sont exclus de la reproduction. Un des deux reproducteurs doit être obligatoirement sain N/N.

- Nanisme hypophysaire : seuls les reproducteurs sains N/N sont admis.

- Autres affections : si d'autres maladies ou suspicions apparaissent ou sont identifiées dans une lignée (cancers, épilepsie, intolérances aux médicaments, affections oculaires, cardiovasculaires ou autres), l'éleveur s'engage à en informer le CSW Belgium. Le club conseille par ailleurs la réalisation préventive d'examen s cardiologiques et ophtalmologiques.

Il est important que l'éleveur s'engage à informer le club du décès de leurs reproducteurs, ainsi que la cause.

Toutes ces données seront utilisées de façon interne et confidentielle. Elles ne pourront donner lieu qu'à des publications publique anonymisées dans le seul but d'enrichir les données statistiques et de contribuer à l'amélioration de la santé de la race.

Le CSW Belgium recommande fortement que le reproducteur effectue une Bonitation, ou sélection équivalente, afin de favoriser le suivi de la race.

Toute autre épreuve démontrant les qualités de santé et de stabilité comportementale du reproducteur est appréciée.

Le club communiquera prochainement sur la mise en place d'un test de sélection pour les éleveurs belges.

Diversité génétique

En vue des problématiques concernant le pool génétique du chien-loup tchèque, le CSW Belgium s'assure que chaque éleveur signataire est conscient des enjeux liés à la diversité génétique et s'informe au mieux sur les outils et les avancées scientifiques disponibles dans ce domaine.

En ce sens, l'éleveur s'engage à être attentif :

- aux risques associés à la consanguinité et à la perte de diversité génétique,
- à faire preuve de discernement dans le choix des reproducteurs afin de limiter ces risques. Il est utile de limiter autant que possible l'utilisation d'étalons populaires. Aucun mariage au premier et/ou deuxième degré ne pourra être sélectionné par le CSW Belgium.
- à éviter les mariages issus de semences de reproducteurs âgés de plus de 8 ans. Ceux-ci ne pourront être sélectionnés par le CSW Belgium.

Ces recommandations pourront toutefois donner lieu à des dérogations dans des cas bien spécifiques.

Si l'éleveur fait appel à un/des outil(s) génomique(s), il est invité à en faire part au CSW Belgium.



CZECHOSLOVAKIAN WOLFD OG BELGIUM ASBL URCSH 1257

La présente charte d'élevage est évolutive, en fonction des bilans de collecte de données, du partenariat avec les éleveurs signataires et des avancées scientifiques sur la génétique, la santé et le bien-être du chien-loup tchèque.

Page 4/4

Transmission des documents et vérifications

Pour des raisons pratiques, il est demandé à l'éleveur de transmettre son mariage programmé le plus tôt possible. Le mariage pourra être publié à titre provisoire tant que la saillie ne sera pas réalisée.

La publication d'une portée, l'annonce d'un mariage, ainsi que la fiche de reproducteurs sur les supports de communication du club sont conditionnées à la transmission par l'éleveur de l'ensemble des documents relatifs aux reproducteurs (tests de santé, ADN, évaluation(s) de caractère, pedigree officiel).

Ces documents sont utilisés exclusivement pour :

- le suivi statistique de la race en Belgique et à l'international,
- contribuer à la lutte contre la fraude documentaire et les retremes,
- garantir la transparence et le sérieux des reproducteurs présentés.

Le CSW Belgium peut être mandaté, à la demande d'un particulier adoptant, pour relire les profils ADN des reproducteurs fournis afin de vérifier une filiation avec une progéniture ou un parent.

Cette vérification est effectuée confidentiellement, à titre interne et informatif, sans diffusion publique, ni transmission directe des documents de filiation à l'adoptant.

Toute fraude constatée (falsification de documents, retremes, utilisation d'animaux non déclarés) sera immédiatement signalée aux instances officielles compétentes (SRSB ou autre entité FCI reconnue).

Cession des chiots

L'éleveur s'engage à :

- Ne jamais céder un chien à des revendeurs, animaleries, laboratoires, ou lors de salons ou marchés.
- Ne céder que des chiots âgés d'au moins 8 semaines issus de son propre élevage, en bonne santé, identifiés par puce électronique et primo-vaccinés.
- L'éleveur s'engage à assurer une socialisation progressive et adaptée à la race, visant à développer la stabilité émotionnelle du chiot, sa tolérance aux manipulations et son intégration harmonieuse au sein de la famille adoptante et de son futur environnement.
- Fournir à chaque acquéreur : contrat de vente conforme à la législation, pedigree, passeport européen, documents d'identification et résultats des tests des géniteurs reproducteurs.

Le non-respect de la présente charte peut entraîner le retrait du statut de signataire.

La charte est applicable dès signature et peut être dénoncée par l'éleveur par écrit.

Toute modification de la charte devra être approuvée par le signataire pour reconduire son adhésion.

La présente charte d'élevage a été rédigée, avec la contribution d'éleveurs, de propriétaires et de passionnés de la race, dans une volonté commune de transparence et de progrès collectif. Elle est évolutive avec la participation de tous.

Fait le ____ / ____ / ____ à _____.



CZECHOSLOVAKIAN WOLFD OG BELGIUM ASBL
URCSH 1257

Signature de l'éleveur,
précédée de la mention "lu et approuvé"

Signature du représentant du CSW Belgium